



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

crédit

Question écrite n° 70420

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le rapport d'activité 2000 du Conseil national à la consommation (CNC). Le CNC souhaite, page 60, à propos de la publicité sur les crédits à la consommation et aux crédits renouvelables, « une meilleure information des consommateurs par l'obligation d'insérer, dans toute publicité faite par un intermédiaire en opérations de banque, une mention rappelant qu'aucune rémunération ne peut être perçue par ledit intermédiaire tant que le prêt n'est pas définitivement conclu et les fonds versés ». Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les suites qu'il entend donner à cette proposition.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70420

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 décembre 2001, page 7177